

URSS : chronique d'un démembrement amorcé

Daniel Pineye *

A partir de 1990, le sentiment national au sein des différentes républiques de l'URSS a connu une exacerbation croissante et les déclarations d'indépendance se sont multipliées après l'échec du putsch d'août. En ce début novembre 1991, le processus de démembrement ne s'est toujours pas arrêté et l'on ignore jusqu'où il pourra mener. Mais déjà, dès 1989, il était devenu clair que l'enjeu des débats en URSS avait changé de nature et qu'il ne s'agissait plus de réformer des structures anciennes. C'est ainsi que le 17 août 1989, pour la première fois depuis 1922, apparaît un projet du PC qui fait allusion à un nouveau Traité de l'Union. Pour comprendre cette évolution, un rappel du passé s'avère nécessaire ; ce sont donc les principales étapes de cette révision avortée qui sont ici rappelées, ainsi que la chronologie des déclarations de souveraineté et d'indépendance depuis 1988, et les résultats du référendum du 17 mars 1991.

Moscou, 7 novembre 1991. La place Rouge est vide. Seule manifestation en l'honneur du 74^e anniversaire de la Révolution, l'annonce solennelle – oh ! combien symbolique – par le Président Boris Eltsine de la dissolution du Parti communiste de Russie. Depuis le putsch du 18 août, les choses vont décidément très mal pour l'Union soviétique. Le traité d'une Union renouée, qui devait être signé le 20 août, a perdu toute crédibilité. Nul ne peut dire si un jour il redeviendra d'actualité. Sur le plan politique, l'éclatement de l'Union est déjà consommé. Seuls Russie et Kazakhstan n'ont pas encore proclamé leur indépendance. Il se pourrait bien, pourtant, que cette décision soit bientôt annoncée. Le 15 octobre dernier, B. Eltsine n'affirmait-il pas son intention de « finir de détruire le Centre » alors même qu'il annonçait la fermeture

* Daniel Pineye est chargé de mission au CEPII et responsable scientifique du GERSS (Groupe d'étude et de recherche sur la stratégie soviétique).

des comptes bancaires des ministères fédéraux dont l'utilité lui semblait voisine de zéro. De même, le 28 octobre, dix jours seulement après qu'il eût signé le traité – au demeurant fort vague – d'Union économique avec sept autres républiques, ne décidait-il pas de faire cavalier seul en lançant son pays dans un programme radical de réforme économique et en se faisant accorder, deux jours plus tard, les pleins pouvoirs pour, notamment, pouvoir suspendre ou annuler « les actes légaux et législatifs de l'Union soviétique » contredisant sa propre réforme économique. C'est à cette marche de l'URSS vers l'abîme que cette chronique est consacrée ; va-t-elle s'y précipiter ou au contraire se régénérer ? Nul ne peut encore le dire mais cela ne peut que renforcer la nécessité de jeter un regard sur le passé.

La pression pour une nouvelle Union

En 1990, sous l'impact conjugué des espoirs engendrés par l'émancipation de l'Europe de l'Est, à laquelle les conservateurs du PC et les militaires n'avaient pu s'opposer, et des pressions occasionnées par la crise économique et monétaire qui frappait toutes les républiques, le sentiment national des populations soviétiques s'est radicalisé. Il ne s'agissait plus seulement d'affrontements ethniques, mais, comme la détermination des Baltes l'avait déjà montré, de recouvrer la liberté de gérer leurs richesses, réelles ou supposées, et d'en jouir sans avoir à les redistribuer. L'année, dès lors, a été marquée par la multiplication des déclarations de souveraineté et même d'indépendance dans le cas de la Lituanie, où ce sentiment s'était exacerbé (annexe 1).

Le débat qu'avait lancé la XIX^e Conférence du Parti, en juin 1988, sur un élargissement des droits des républiques en matière économique (décentralisation de certaines décisions) s'avérait dépassé. En 1989, déjà, sous la pression croissante des mouvements autonomistes, il n'était plus possible d'envisager de simples aménagements au système du passé. Le 27 juillet, le Soviet suprême de l'URSS avait dû concéder une certaine autonomie économique et comptable aux républiques baltes. Le 17 août, La Pravda publiait une nouvelle « plateforme » du PC sur « la politique nationale du Parti » dans laquelle, pour la première fois depuis la création de l'URSS, il était proposé « d'élaborer et de signer un nouveau Traité fédéral qui remplacerait le Traité sur la formation de l'URSS de 1922 ». Ce dernier, en effet, était resté inchangé – dans la lettre sinon dans l'esprit – malgré la création de nombreuses républiques fédérées (4 en 1922, 15 en 1989) et les problèmes que leur intégration à l'Union pouvait poser. Envisager la possibilité de le renégocier revenait à prendre acte du fait qu'il était dépassé. Les républiques ne s'y sont pas trompées et leurs revendications se sont intensifiées. De simple possibilité, la révision du traité s'est transformée en impérieuse nécessité.

Vers des liens contractuels

Ne se résolvant pas à réprimer, les autorités centrales ne pouvaient que chercher à canaliser l'évolution pour rester maîtresses de la situation. Dès le printemps 1990,

elles lâchèrent du lest et firent des propositions. Le 17 avril, elles faisaient voter une loi qui fondait les relations économiques entre le Centre et les républiques sur un principe nouveau d'engagement réciproque – le contrat par opposition à la subordination –. Le 12 juin, les délibérations du Conseil de la Fédération envisageaient l'élaboration d'un concept nouveau d'Union des Etats Socialistes Souverains qui devrait permettre la prise en compte des spécificités nationales et locales tout en maintenant certaines compétences au niveau de l'Union. Le 20 juillet, une réunion conjointe du Conseil présidentiel et du Conseil de la Fédération entérinait un premier projet d'Union des Républiques Souveraines dans lequel on relevait le principe général d'une délégation volontaire de compétence des républiques au pouvoir central qui exercerait en leur nom une pleine souveraineté dans les domaines délégués. Les modalités concrètes, très complexes, du projet lui ôtaient sa crédibilité. Elles ne faisaient que souligner l'âpreté de la lutte qui opposait les tenants d'un pouvoir central fort à ceux d'une autonomie maximale des républiques. Ce projet fera l'objet d'un débat contradictoire au Soviet suprême de l'URSS le 25 septembre, mais déjà, comme on l'apprendra plus tard, il était menacé. Les experts du pouvoir central étaient en train d'en rédiger une version plus musclée.

Le retour des conservateurs

C'est, en effet, un projet fortement remanié que les autorités centrales ont fait publier le 24 novembre 1990. Il substituait, notamment, le principe d'un système centralisé à celui d'une délégation de pouvoirs. Les sphères dans lesquelles les républiques devaient jouir d'une autonomie totale étaient purement et simplement supprimées. Même les plus modérées des républiques n'auraient pu l'accepter. D'autant plus qu'en seconde lecture, on pouvait déceler une tentative du Centre de réaffirmer son autorité, principalement vis-à-vis de la Russie, mais vis-à-vis des autres républiques aussi, Russie dont le Soviet Suprême devait examiner le 27 novembre un projet de nouvelle constitution affirmant la souveraineté et l'indépendance de la république russe tout en lui laissant le choix d'adhérer ou non à une Union. On était, il est vrai, à un sommet de l'antagonisme qui opposait – et qui oppose encore ? – M.S. Gorbatchev et B. Eltsine. C'est à cette époque aussi que les conservateurs – les futurs putschistes – avaient fait leur entrée au gouvernement pour tenir les rênes plus fermement.

Les républiques ont évidemment rejeté ce projet. Elles ont argué, notamment, qu'il leur était impossible de signer tout traité avant que leur nouvelle constitution soit adoptée. Elles ne voulaient pas rompre pour autant car elles reconnaissaient la nécessité d'agir de façon concertée afin qu'une politique de redressement économique puisse être lancée.

Pour sortir de l'impasse et faire avancer ses idées d'une Union – certes renouvelée, mais surtout préservée – M.S. Gorbatchev s'est alors efforcé, le 17 décembre, de

convaincre le IV^e Congrès des députés du peuple de voter une résolution appelant à l'organisation d'un référendum sur le principe du maintien des républiques dans l'Union. Le 25 décembre, les députés lui ont donné satisfaction. Mais, plutôt que de cimenter l'Union, le référendum a, au contraire, étalé au grand jour l'ampleur des divisions. Neuf sur quinze des républiques y participeront. Les six autres – Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Arménie et Géorgie – refuseront pour affirmer leur spécificité.

L'accord « neuf plus un »

Le référendum, organisé finalement le 17 mars 1991, n'a rien réglé bien qu'on ait pu relever un taux de participation élevé – 80 % – dans les neuf républiques consentantes et qu'une forte majorité de « oui » l'ait emporté – 76,4 % des suffrages exprimés – (annexe 2). Et, de fait, cela ne peut surprendre puisqu'il ne portait que sur un principe et non sur les modalités concrètes de l'Union rénovée. Par ailleurs, l'adhésion des six autres républiques manquait. Dans l'espoir de les faire revenir au dernier moment sur leur décision, le pouvoir central avait pourtant fait publier le texte d'un nouveau projet le 9 mars précédent. Sans revenir à l'esprit contractuel du projet du 20 juillet 1990, ce dernier assurait une répartition des compétences moins défavorable aux républiques. Elles seraient, notamment, associées à la définition des grands objectifs de la politique de l'Union. Leur serait également reconnu le droit de faire sécession, alors que le texte du 24 novembre 1990 n'envisageait que les procédures d'exclusion.

L'impasse subsistant, certains dirigeants pensèrent qu'il fallait aller, malgré tout, de l'avant. Ainsi, notamment, I. Karimov, Président du Soviet Suprême d'Ouzbékistan, et K. Abdoulaev, Président du Comité pour l'économie du Kazakhstan, lancèrent-ils l'idée que le traité pourrait être signé sans attendre plus longtemps qu'il fasse l'unanimité. Les récalcitrants seraient toujours à même, plus tard, d'y adhérer. Certaines dispositions devaient toutefois être discutées car si un espace économique unique s'avérait nécessaire pour assurer le passage au marché les républiques ne pouvaient aliéner leur souveraineté.

Ce double appel, qui correspondait étroitement aux vœux du Président de l'URSS, fut entendu, évidemment. Le 23 avril 1991, à l'invitation de M.S. Gorbatchev, les Présidents ou Premiers ministres des neuf républiques tinrent réunion sous la présidence du chef d'Etat de l'Union. Ainsi était lancé le processus « neuf plus un » (neuf républiques plus le pouvoir central) encore appelé processus de « Novo Ogarevo » (nom du village résidentiel où est située la datcha présidentielle qui a servi de cadre aux réunions). A l'issue de la première rencontre, une déclaration commune appelait à l'accélération de l'élaboration du traité de l'Union et prenait acte des réticences des six autres républiques, qu'elle accompagnait toutefois d'une menace de sanctions économiques.

Après plusieurs séances de discussions, ce processus « neuf plus un » a débouché sur un nouveau projet qui a été publié le 5 juillet. Il s'agissait d'une forme, sensiblement nouvelle, de confédération, voire même de fédération selon les différentes appréciations. Une sorte de compromis, pourrait-on dire, entre les deux sortes d'organisation. Un Centre subsistait, défini comme sujet de droit international. Mais, concurremment, les républiques étaient présentées comme membres à part entière de la communauté internationale. La répartition des compétences devait se faire à trois niveaux : central, commun, républicain. Aux républiques – sans entrer dans les détails, notamment de la répartition des compétences dans le contrôle ou la reconversion des entreprises des industries de l'armement –, la gestion de leur patrimoine national. Au pouvoir central, la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs définis en commun. Entre ces deux extrêmes de l'échelle, un vaste domaine dans lequel il était question de partage des pouvoirs de décision. C'est ce dernier projet, qui devait être ouvert à la signature le 20 août, que le putsch du 18 août visait.

Les conséquences du putsch

Le putsch, dont l'objectif déclaré était de préserver l'intégrité de l'URSS et l'autorité du pouvoir central, a, certes, réussi à empêcher qu'un nouveau traité puisse être signé, mais il a, du même coup, précipité la désagrégation politique de l'Union. Dans les semaines qui ont suivi, onze républiques ont proclamé unilatéralement leur indépendance (annexe 3). Ce qui, après la Lituanie et la Géorgie qui avaient pris les mêmes mesures, respectivement en mars 1990 et en avril 1991, portait à treize le nombre de républiques qui se désolidarisaient solennellement de l'Union soviétique. Seuls, en effet, aujourd'hui, le Kazakhstan et la Russie n'ont pas encore franchi le Rubicon. Les récentes prises de position de B. Eltsine, Président de la Russie, donnent cependant à penser que, non seulement il ne croit plus l'Union possible – sauf, peut-être, si elle devait être centrée sur la Russie ? –, mais que, de surcroît, il entend bien s'en débarasser. Le 15 octobre dernier, il affirmait ainsi qu'il voulait achever de « détruire le Centre ». Quelques jours plus tard, il ajoutait qu'en Russie il n'y avait « qu'un seul pouvoir : le Congrès des Députés et le Soviet Suprême de Russie, le Gouvernement russe et le Président russe ». Sans que, juridiquement, ces déclarations puissent être taxées de proclamation d'indépendance, elles n'en sont pas moins l'expression d'un rejet catégorique de toute autorité auquel on voit mal comment le pouvoir central pourrait s'opposer.

Ces indépendances, proclamées ou simplement « de fait », n'ont pas toutes, loin de là, été reconnues par la communauté internationale et, a fortiori, par les principaux pays industrialisés. Ces derniers, en effet, préféreraient un interlocuteur unique pour, notamment, traiter du problème de la dette soviétique et de celui du contrôle de l'arsenal stratégique. Ainsi, le 29 octobre dernier, le Président G. Bush réaffir-

mait-il à Madrid son soutien à M.S. Gorbatchev avec lequel, ajoutait-il, il entendait « continuer à négocier ». Les Etats baltes, dont l'intégration à l'URSS a toujours été contestée par les chancelleries occidentales, ont été les seuls à bénéficier de cette reconnaissance. Ils ont ainsi, depuis le 6 septembre – date à laquelle leur sécession a été acceptée par l'URSS elle-même –, pu adhérer comme membres à part entière à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Les autres républiques devront attendre encore longtemps, probablement jusqu'au jour où le démembrement de l'URSS apparaîtra comme irréversible. D'ici là, il n'y a aucune chance que l'Occident prenne le risque d'accélérer le processus d'éclatement, pour des raisons de sécurité principalement.

Peut-être, également, l'Occident mise-t-il sur une dynamique communautaire qui pourrait être enclenchée par le traité d'Union économique signé le 18 octobre par huit républiques et auquel ont adhéré, le 6 novembre, après bien des atermoiements, l'Ukraine et la Moldavie – ce qui porte à dix le nombre des signataires, l'Azerbaïdjan et la Géorgie refusant pour l'instant encore de s'y associer –. Ce traité n'est, il est vrai, qu'une proclamation de bonnes intentions et un signal destiné à rassurer le monde occidental. Il présente, par ailleurs, de nombreuses failles. Il laisse, notamment, en suspens les arbitrages dans des domaines essentiels comme la répartition de la dette, l'introduction de monnaies nationales... et même les statuts de la communauté qu'il a pour vocation d'instituer. Il n'en demeure pas moins qu'il exprime la prise de conscience de la nécessité vitale d'un espace économique commun pour gérer les interdépendances héritées du passé. L'Union se ferait alors au plus petit dénominateur commun. Ce qui pourrait suffire pour garantir la stabilité de l'Est de l'Europe et, partant, notre sécurité. Mais est-ce bien certain à l'heure où la passion semble devoir supplanter la raison ?

Annexe 1 : Déclarations de souveraineté ou d'indépendance en 1990 ¹

Républiques fédérées

16 novembre 1988

Déclaration du Soviet suprême d'Estonie sur la souveraineté de la république socialiste soviétique d'Estonie.

18 mai 1989

Déclaration du Soviet suprême de Lituanie sur la souveraineté d'Etat de la Lituanie.

28 juillet 1989

Déclaration du Soviet suprême de Lettonie sur la souveraineté d'Etat de la Lettonie.

23 septembre 1989

Loi constitutionnelle de l'Azerbaïdjan sur la souveraineté de la république socialiste soviétique d'Azerbaïdjan.

1. D'après une compilation effectuée par le GERSS et actualisée au CEPII.

9 mars 1990

Décret du Soviet suprême de Géorgie sur les garanties de la défense de la souveraineté d'Etat de la Géorgie.

11 mars 1990

Loi du Soviet suprême de Lituanie sur le rétablissement d'un Etat lituanien indépendant.

11 juin 1990

Déclaration sur la souveraineté d'Etat de la république socialiste fédérative soviétique de Russie.

20 juin 1990

Adoption de la déclaration de souveraineté par le Soviet suprême de la république socialiste soviétique d'Ouzbékistan.

23 juin 1990

Déclaration sur la souveraineté de la république socialiste soviétique de Moldavie.

16 juillet 1990

Déclaration sur la souveraineté d'Etat de l'Ukraine.

27 juillet 1990

Déclaration du Soviet suprême de Biélorussie sur la souveraineté d'Etat de la république socialiste soviétique de Biélorussie.

7 août 1990

Le Conseil suprême d'Estonie annule la loi de l'URSS du 6 août 1940 qui avait incorporé l'Estonie à l'URSS.

22 août 1990

Déclaration sur la souveraineté d'Etat de la république socialiste soviétique de Turkménie.

25 août 1990

Déclaration sur la souveraineté d'Etat de la république socialiste soviétique du Tadjikistan.

26 octobre 1990

Déclaration sur la souveraineté d'Etat de la république socialiste soviétique du Kazakhstan.

11 décembre 1990

Déclaration sur la souveraineté d'Etat de la république de Kirghizie.

Républiques socialistes soviétiques autonomes

19 janvier 1990

Proclamation d'indépendance du Nakhitchevan (république azérie d'Arménie).

10 août 1990

Déclaration de souveraineté de la Carélie (république de Russie).

25 août 1990

Déclaration de souveraineté de l'Abkhazie (république de Géorgie), qui revendique le statut de république fédérée.

31 août 1990

Déclaration de souveraineté de la république des Komis (république de Russie).

31 août 1990

Déclaration de souveraineté de la Tatarie (république de Russie) qui revendique le statut de république fédérée.

22 septembre 1990

Déclaration de souveraineté de l'Oudmourtie (république de Russie) qui prend le nom de république Oudmourte.

27 septembre 1990
Déclaration de souveraineté de la Iakoutie qui se proclame république socialiste soviétique de Iakoutie-Sakha au sein de la RSFSR.

8 octobre 1990
Déclaration de souveraineté de la Bouriatie (république de Russie) qui revendique le statut de république fédérée.

12 octobre 1990
Déclaration de souveraineté de la Bachkirie (république de Russie), qui revendique le statut de république fédérée.

19 octobre 1990
Déclaration de souveraineté de la Kalmoukie (république de Russie).

22 octobre 1990
Déclaration de souveraineté de la république des Mariis (république de Russie).

24 octobre 1990
Déclaration de souveraineté de la Tchouvachie (république de Russie).

10 décembre 1990
Déclaration de souveraineté de la Mordovie (république de Russie).

19 décembre 1990
Déclaration de souveraineté de la Karakalpakie (république d'Ouzbékistan) qui reste cependant au sein de l'Ouzbékistan.

26 décembre 1990
Déclaration de souveraineté de l'Ossétie du nord (république de Russie).

Régions (« Oblasts ») autonomes

20 septembre 1990
Déclaration sur la souveraineté de l'Ossétie du sud, qui proclame la république fédérée démocratique autonome d'Ossétie du sud.

7 octobre 1990
Déclaration de souveraineté du territoire des Adyghéens (république de Russie), qui revendique le statut de république autonome.

25 octobre 1990
Déclaration de souveraineté de la région de Gorno-Altai (république de Russie), qui revendique le statut de république autonome.

26 octobre 1990
Déclaration de souveraineté de la région d'Irkoutsk (république de Russie).

16 novembre 1990
Dans la région autonome de Karatchevo-Tcherkess, un congrès de députés Karatchaïs proclame que le territoire de Karatchevo est république socialiste soviétique au sein de la république de Russie.

24 novembre 1990
Un congrès du peuple tchéchène adopte à l'unanimité une déclaration de souveraineté d'Etat de la république des Tchétchènes (république de Russie). Le 26 novembre, les députés du peuple de la république socialiste soviétique autonome de Tchétchéno-Ingouchie adoptent une déclaration de souveraineté proclamant la république de Tchétchéno-Ingouchie et affirment que celle-ci ne fait partie ni de la Fédération de Russie ni de l'URSS.

1 décembre 1990

Déclaration de souveraineté de la région de Karatchevo-Tcherkess, au sein de la république de Russie, en tant que république fédérée.

Arrondissements (« Okrugs ») autonomes

19 août 1990

Proclamation de la création d'une république socialiste soviétique de Gagaouzie (république de Moldavie).

29 septembre 1990

Déclaration de souveraineté de l'arrondissement des Tchoutchkés (république de Russie) qui revendique le statut de république autonome.

9 octobre 1990

Déclaration de souveraineté de l'arrondissement des Koriaks (république de Russie), qui revendique le statut de république autonome.

11 octobre 1990

Déclaration de souveraineté de l'arrondissement des Komis-Permiaks (république de Russie) qui revendique le statut de région autonome.

17 octobre 1990

Déclaration de souveraineté de l'arrondissement des Iamalo-Nénetz (république de Russie), qui revendique le statut de république autonome.

Annexe 2 : Résultats du référendum du 17 mars 1991 ²

Résultats globaux

185 647 355 électeurs inscrits :

148 574 606 votants (80 %)

113 519 812 « oui » (76,4 %)

32 303 977 « non » (21,7 %)

TABLEAU 1

Résultats des neuf républiques fédérées participant au référendum

République	Participation	% des « oui »
Russie	75,4	71,0
Ukraine	83,0	70,2
Bielorussie	83,0	82,7
Ouzbékistan	95,0	93,7
Kazakhstan	89,0	94,0
Azerbaïdjan	75,0	93,0
Kirghizie	92,9	94,5
Tadjikistan	94,0	96,0
Turkménie	97,7	97,9

2. Source : GERSS. D'après les résultats publiés par la presse soviétique, notamment les Izvestija du 27 mars 1991.

TABLEAU 2

Résultats des républiques autonomes

République	Participation	% des « oui »
Bachkirie	81,7	86,0
Bouriatie	80,0	83,5
Daghestan	80,5	82,6
Kabardino-Balkarie	76,1	78,0
Kalmoukie	82,8	87,8
Carélie	75,8	76,0
Komis	68,0	76,0
Mariis	79,5	79,6
Mordovie	84,3	80,3
Ossétie du Nord	85,9	90,0
Tatarie	77,0	87,5
Touva	80,5	91,0
Oudmourtie	74,0	76,0
Tchetcheno-Ingouchie	58,8	75,9
Tchouvachie	83,0	82,4
Yakoutie	78,7	76,6
Karakalpakie	98,8	97,6
Abkhazie	52,4	98,4
Nakhitchevan	20,6	87,3

Annexe 3 : Déclarations de souveraineté ou d'indépendance en 1991 ³

Républiques fédérées

9 avril 1991

Proclamation d'indépendance de la Géorgie.

21 août 1991

Proclamation d'indépendance de la Lettonie.

21 août 1991

Proclamation d'indépendance de l'Estonie.

24 août 1991

Proclamation d'indépendance de l'Ukraine.

25 août 1991

Proclamation d'indépendance de la Biélorussie.

27 août 1991

Proclamation d'indépendance de la Moldavie.

3. Sources : GERSS et CEPIL.

30 août 1991

Proclamation d'indépendance de l'Azerbaïdjan.

31 août 1991

Proclamation d'indépendance de la Kirghizie.

31 août 1991

Proclamation d'indépendance de l'Ouzbekistan.

9 septembre 1991

Proclamation d'indépendance du Tadjikistan.

21 septembre 1991

Proclamation d'indépendance de l'Arménie.

27 octobre 1991

Proclamation d'indépendance du Turkmenistan.

NB : Au 7 novembre 1991, seules les républiques du Kazakhstan et de Russie n'ont pas proclamé leur indépendance.

Républiques autonomes

31 janvier 1991

Déclaration de souveraineté de la république de Kabardes et des Balkars (république de Russie).

mai 1991

Arrêté sur le statut étatique du Daghestan (république de Russie) qui se proclame république socialiste soviétique au sein de la RSFSR.

2 septembre 1991

Proclamation d'indépendance de la république arménienne du Nagorny-Karabakh (république d'Azerbaïdjan).

2 septembre 1991

Proclamation d'indépendance de la république russe de Transnistrie (république de la Moldavie).

4 septembre 1991

Déclaration de souveraineté de la république de Crimée (république d'Ukraine).

NB : Au 7 novembre 1991, les républiques autonomes de Tatarie et de Bachkirie auraient proclamé leur indépendance. La date de ces proclamations est encore incertaine.

Divers

20 janvier 1991

Succès du référendum pour la restauration de la république autonome de Crimée.

17 mai 1991

Décision du soviet de la région du Birobidjan (république de Russie) de sortir du territoire de Khabarovsk et de devenir membre à part entière de la république de Russie.

28 juin 1991

Les Tatars proclament leur souveraineté sur la république autonome de Crimée.

27 octobre 1991

Elections générales en république autonome des Tchetchènes et des Ingouches (république de Russie). Ex-général de l'armée de l'Air soviétique, D. Doudaev est élu Président de la république. Ces élections sont considérées par les intéressés comme une première étape vers l'indépendance.

8 novembre 1991

Après avoir déclaré illégales les élections en Tchétchène-Ingouchie, B. Eltsine proclame l'état d'urgence et le couvre-feu sur le territoire de cette république. Il décide de surcroît d'envoyer des troupes du ministère de l'Intérieur pour faire appliquer ses décisions et rétablir l'ordre.

11 novembre 1991

Au nom du principe selon lequel les crises doivent être résolues par des moyens politiques et non par des mesures d'exception, le Parlement russe annule le décret présidentiel instaurant l'état d'urgence et le couvre-feu en Tchétchène-Ingouchie.